Compte Administratif 2019

RAPPORT DE PRÉSENTATION

ville de Maxéville

PRÉAMBULE

Le compte administratif retrace dans la comptabilité de la commune les opérations d'exécution du budget voté.

Il permet donc d'informer les élus et les citoyens sur les réalisations effectuées, de les comparer avec les prévisions initiales et d'analyser la situation financière de la commune.

Le compte administratif 2019 concrétise en l'espèce le budget voté en 2019 puisque l'arrêté des comptes fait ressortir un taux de réalisation des crédits réels votés proche des 100 %.

L'analyse de l'exécution du budget 2019 met notamment en lumière une accélération des investissements menés, des indicateurs d'une saine gestion et les moyens mobilisés par la ville pour financer ses politiques éducatives, sportives, culturelles, de solidarité et environnementales.

Le présent rapport entend simplifier la lecture du compte administratif en le synthétisant d'une part et en apportant d'autre part des éléments d'analyse complémentaires.

SOMMAIRE

Les chiffres clefs de l'exécution budgétaire 2019 …………………………… 4

Un important programme d'investissements ………….…..……………….…. 5

Le financement des investissements ……………………………………….……. 6

Une section de fonctionnement maîtrisée …..…………………….………..…… 7

Des recettes de fonctionnement dynamiques ………………..………….……… 8

Autres données de l'exercice 2019 ………………………………………….…..... 9

L'exécution de la section de fonctionnement ………………………………. 10

Les dépenses réelles de fonctionnement …………………………………..………. 11

Les recettes réelles de fonctionnement …………………………………...………. 12

L'exécution de la section d'investissement ………………………………….. 13

Les dépenses réelles d'investissement ………………………………….……….… 14

Les recettes réelles d'investissement ……………………………………….……... 15

Informations et analyses complémentaires ……………………….…………… 16

La gestion des écoles …………………………………………………………….………. 17

La gestion des activités sportives et des complexes ………….………………. 18

Le poids des autres bâtiments et de l'ancienne usine ASAT ……………. 19

La solidarité et l'accompagnement des familles et séniors …….………. 20

Les charges de personnel ……………………….…………………………….………. 21

HOTEL DE VILLE

Les chiffres clefs de l'exécution budgétaire 2019

Un important programme d'investissements

*L'exercice 2019 a été marqué par le portage de **nombreux investissements**. En forte **hausse** par rapport à l'an passé, les travaux et études se sont élevés à 3 M€. Les principaux investissements réalisés en 2019 figurent ci-dessous.*

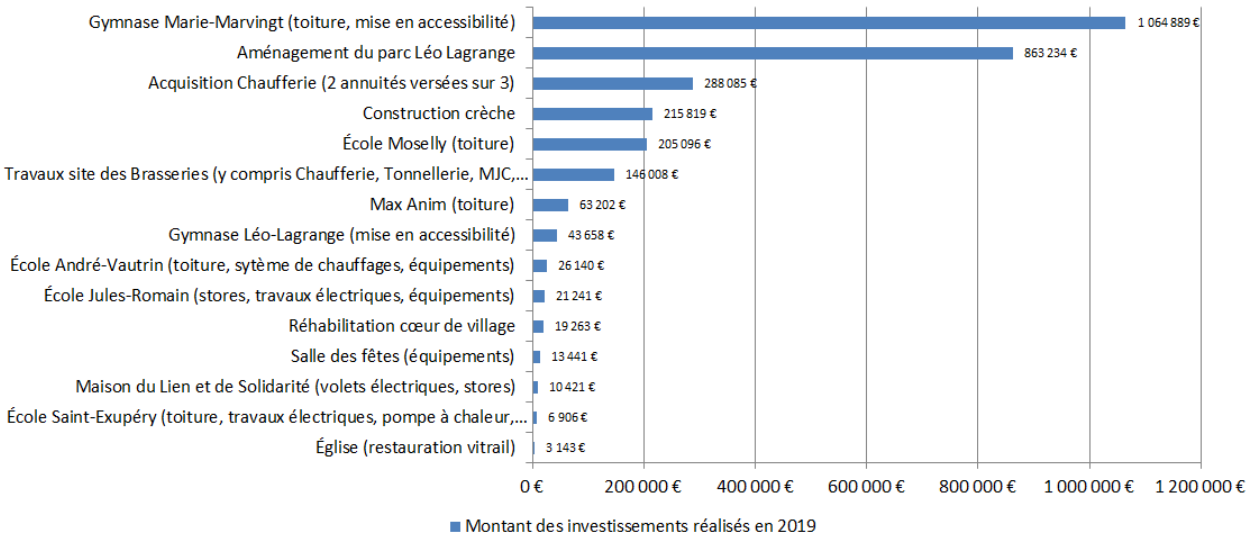

*L'analyse du compte administratif 2019 met en évidence une **forte dynamique des dépenses d'équipements**. Les travaux et études réalisés versés représentent quasiment **le triple du niveau atteint en 2018**.*

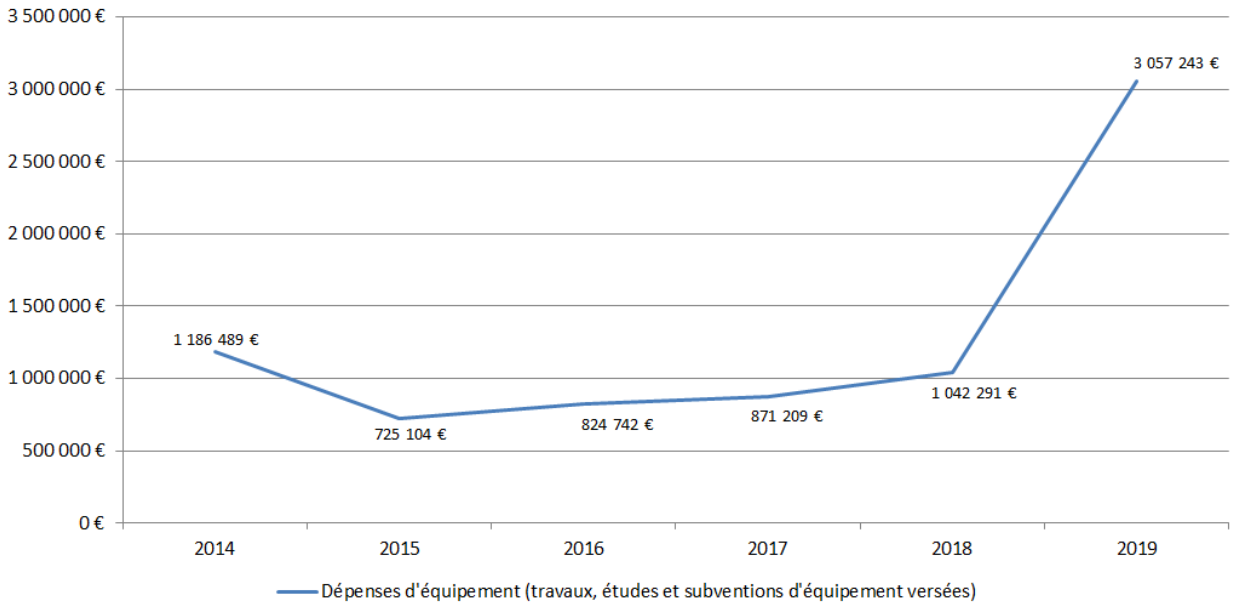

Le financement des investissements 2019

*Les investissements réalisés et comptabilisés sur l'exercice 2019 ont été financés grâce aux 3 leviers suivants : l'**épargne nette** de la ville (1,6 M€), l'encaissement de **subventions** (1,4 M€) et la réalisation d'un **emprunt** (990 K€). Les graphiques ci-dessous font le point sur ces 3 éléments dont la bonne gestion conditionne la santé financière d'une collectivité.*

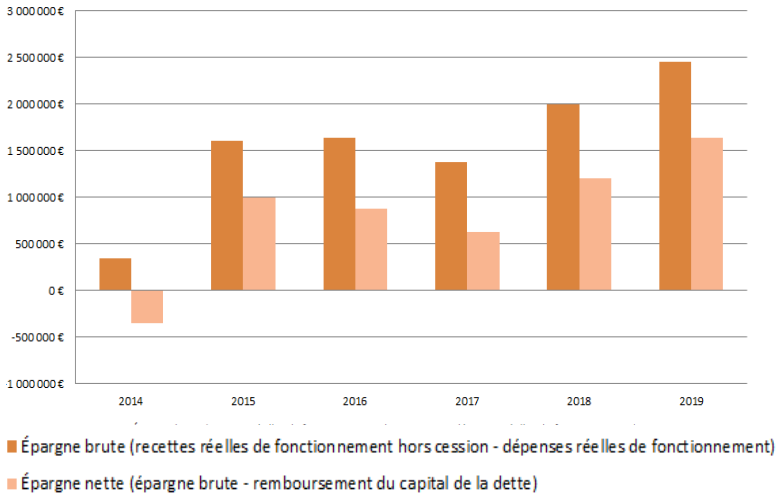

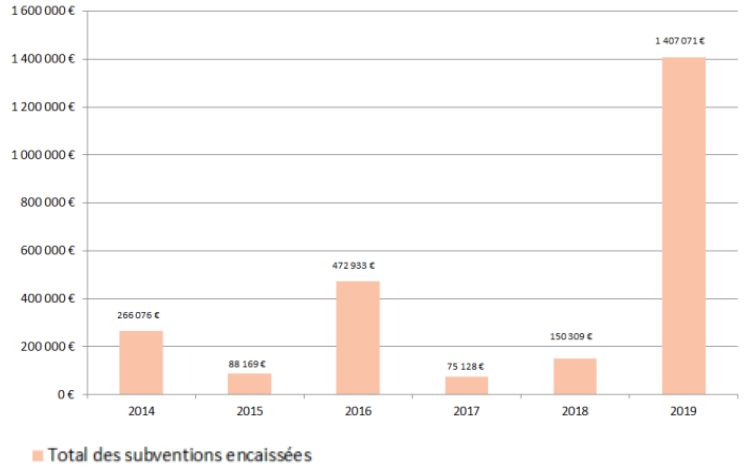

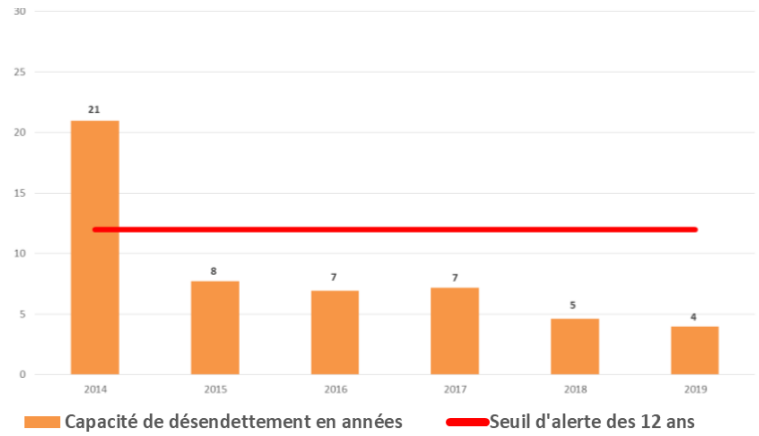

La capacité de la commune à **autofinancer** ses investissements, mesuré par ses niveaux d'**épargne** augmente à nouveau en 2019 grâce à une évolution favorable de la section de fonctionnement.

L'épargne brute correspond aux ressources dégagées à partir des recettes réelles de fonctionnement, une fois les dépenses de fonctionnement réglées tandis que l'épargne nette correspond à l'épargne brute minorée du remboursement du capital de la dette.

L'encaissement des **subventions** a nettement augmenté en 2019 pour atteindre 1,4 M€ dont 800 K€ issus de la DPV. Les subventions perçues ont principalement concerné les travaux du parc Léo Lagrange (623 K€), du gymnase Marie-Marvingt (384 K€), de la crèche (145 K€) et de l'école Moselly (128 K€).

En **empruntant** 990 K€ en 2019 à un taux fixe de 0,75 % sur 15 ans, le désendettement de la commune s'est poursuivi même s'il a été moins prononcé que les années précédentes. La dette bancaire passe légèrement sous la barre des 12 M€ à l'issue de l'exercice 2019 soit une baisse de 30 % et de plus de 5 M€ depuis 2014.

La capacité de désendettement s'élève à 4 ans, bien en dessous du seuil à risque (12 ans).

Une section de fonctionnement maîtrisée

*L'exécution budgétaire de **la section de fonctionnement a évolué très favorablement** en 2019 ce qui explique l'amélioration de la capacité d'autofinancement de la commune. Les dépenses réelles de fonctionnement (9,37 M€) ont été contenues au même niveau que l'an passé (+ 0,33 %) tandis que les recettes réelles de fonctionnement (11,82 M€) ont été très dynamiques (+ 4,28 %).*

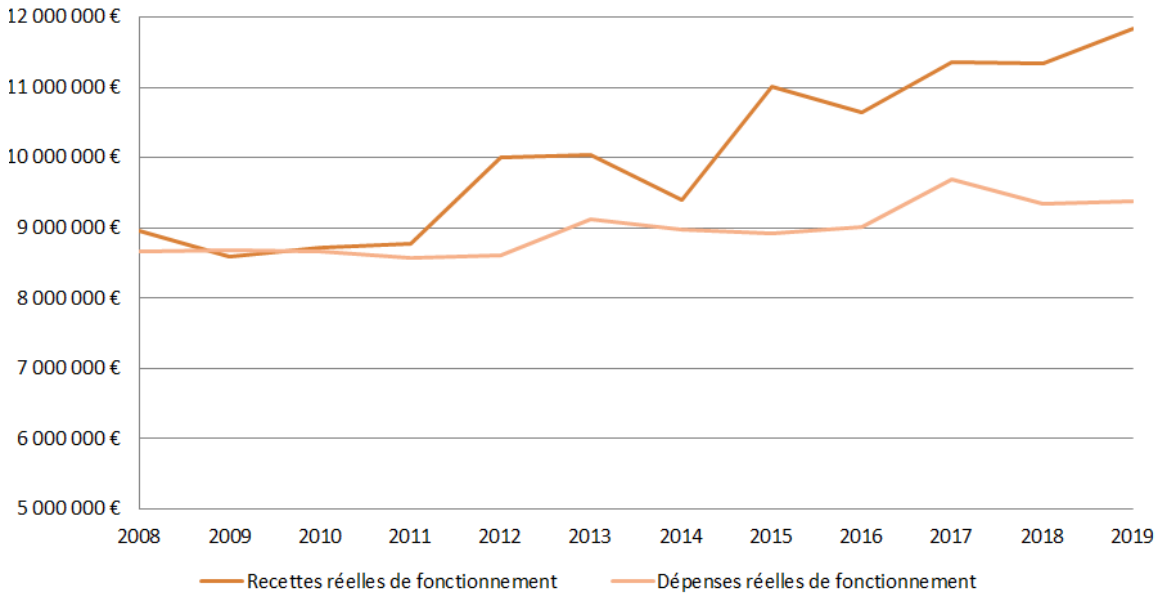

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2019 figurant ci-contre démontre une grande mobilisation autour de l'éducation, la jeunesse et du cadre de vie. Ces domaines totalisent en effet plus de 4 M€. L'effort communal est également important en matière culturelle, familiale et de solidarité.

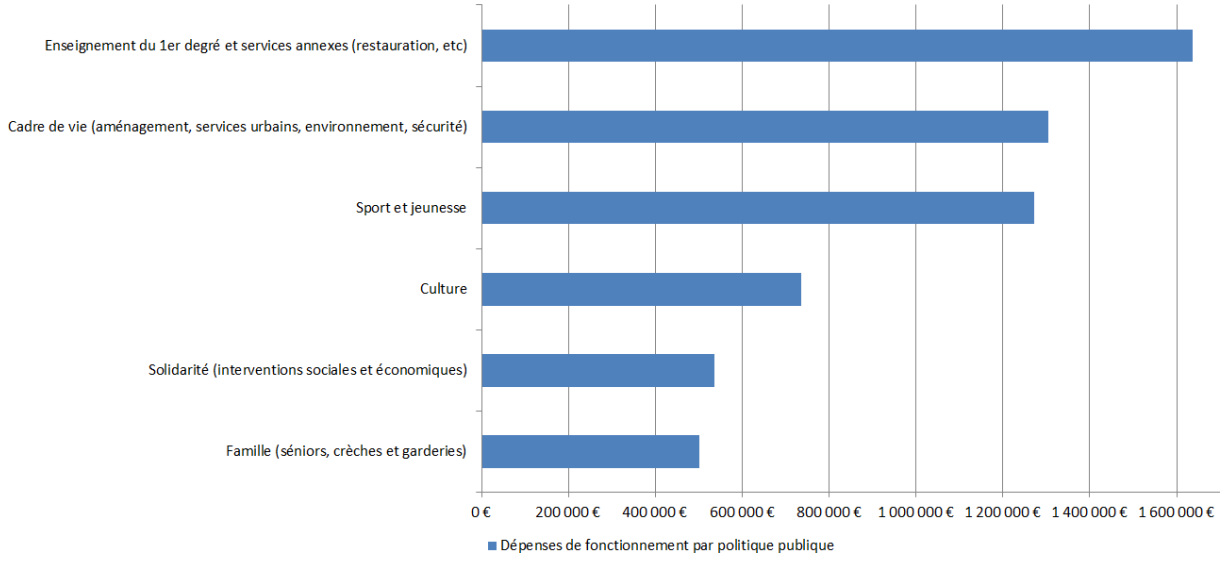

Des recettes de fonctionnement dynamiques

*Les recettes réelles de fonctionnement progressent en 2019 d'environ 500 K€ par rapport à l'an passé. Il paraît essentiel de s'interroger sur les **raisons d'une telle augmentation** alors même que le niveau des recettes constaté en 2018 était en nette progression grâce à l'encaissement notamment d'une indemnisation exceptionnelle (300 K€) relative au contentieux avec l'assurance (incendie Pavillon Collin).*

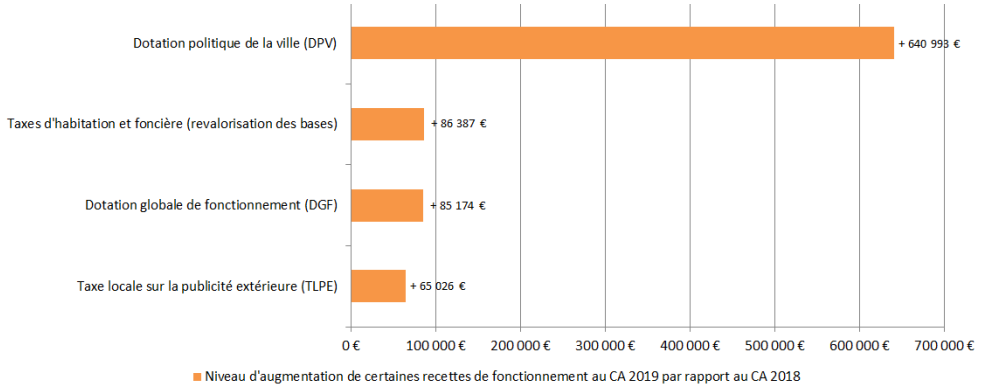

Le dynamisme des recettes de fonctionnement constaté sur l'exercice 2019 s'explique surtout par l'augmentation des subventions perçues au titre de la DPV (+ 641 K€), la revalorisation des bases fiscales (+ 86 K€), la hausse de la DGF (+ 85 K€) et de la TLPE (+ 65 K€).

Comme le montre le graphique ci-contre, la DGF perçue par la ville connaît une évolution croissante (+ 355 K€ entre 2014 et 2019). A l'inverse, les communes de taille similaire ont connu en moyenne une baisse (- 820 K€ entre 2014 et 2018). Pour rappel, le montant de la DGF évolue selon plusieurs critères (richesse fiscale, nombre de logements sociaux, d'allocataires minima sociaux, revenu moyen des habitants).

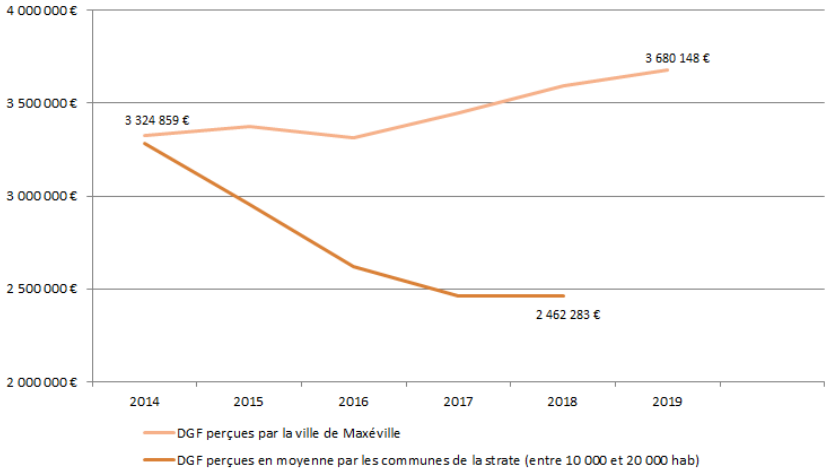

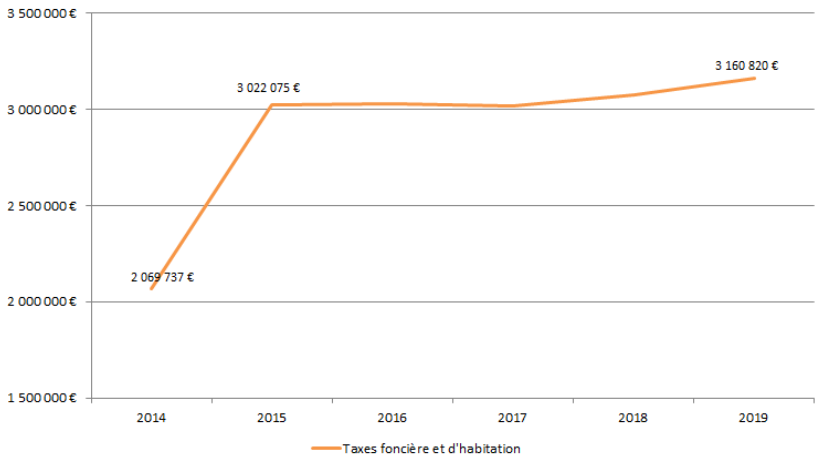

La taxe foncière et la taxe d'habitation représentent ¼ des recettes réelles de fonctionnement. Malgré la stabilité des taux depuis 2015 et la suppression progressive de la taxe d'habitation, les recettes fiscale continuent à augmenter grâce aux revalorisations des bases en fonction de l'inflation, des nouvelles constructions et d' amélioration des biens existants.

Autres données de l'exercice 2019

*Le rapport du contrôle effectué par la Direction Générale des Finances Publiques au titre de l'exercice 2019 est joint au compte administratif. L'analyse met notamment en évidence 2 points : l'**amélioration** du **délai global de paiement** et un **faible taux d'erreur** dans le mandatement.*

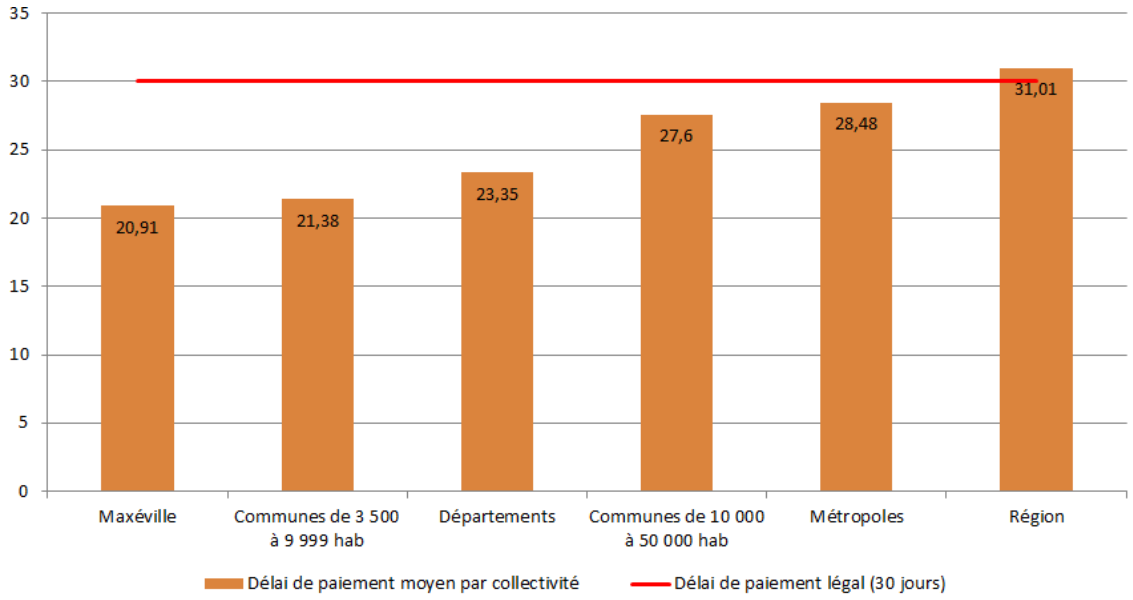

*Comme l'indique l'histogramme ci-dessus, la ville s'est efforcée de maintenir en 2019 des délais de paiement performant (**20,91 jours** contre 22,39 en 2018) tout en préservant une qualité de mandatement des factures. Le nombre d'erreurs constatés reste en effet très faible par rapport au nombre total de mandats (4186).*

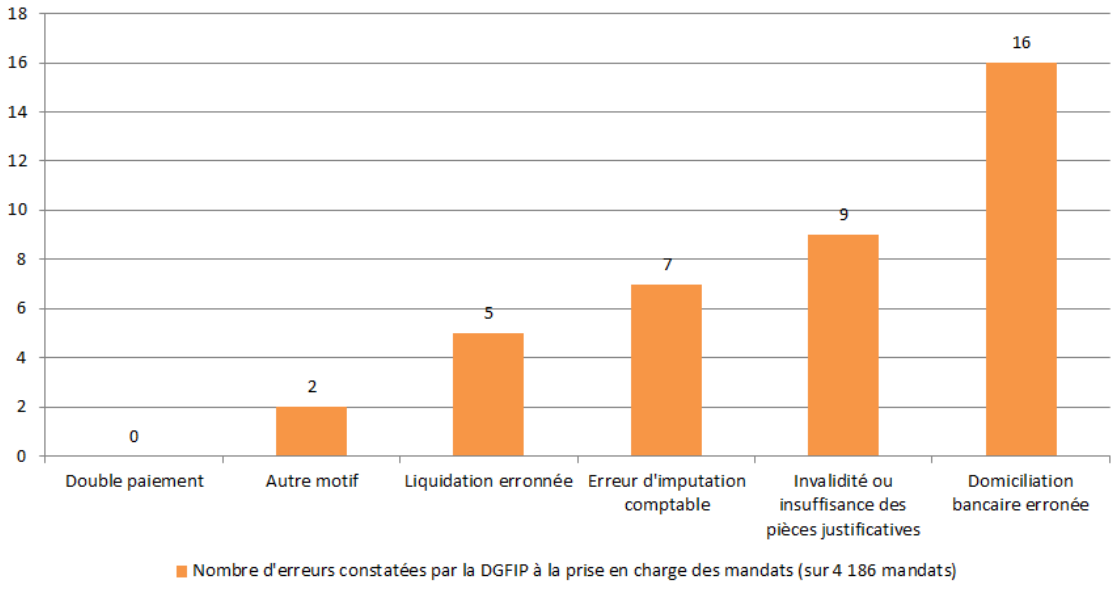

L'exécution de la section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

L'arrêté des comptes de l'exercice 2019 fait ressortir un taux de réalisation de 95 % des crédits réels votés.

Section de fonctionnement

Dépenses	Prévu 2019	Réalisé 2019	Taux d'exécution	Variation CA 18/19
Charges générales	3,56 M€	3,27 M€	92 %	- 1,1 %
Charges de personnel	4,87 M€	4,87 M€	100 %	+ 5,8 %
Gestion courante	1,17 M€	1,01 M€	86 %	- 15,8 %
Intérêts de la dette	195 000 €	186 569 €	96 %	- 10,1 %
Autres	59 700 €	45 880 €	77 %	+ 23,7 %
Total	**9,85 M€**	**9,37 M€**	**95 %**	**+ 0,3 %**

Charges générales

En **légère baisse** grâce à la diminution de l'assurance statutaire, elles comprennent la gestion des temps péri et extra scolaires (806 K€), les dépenses d'entretien, de maintenance et de services (494 K€), les dépenses d'énergie (323 K€), les repas des écoliers (240 K€) et l'assurance statutaire (239 K€).

Charges de personnel

Ces dépenses se sont élevées à **4,87 M€**. La **hausse (+ 6%)** de ce chapitre résulte essentiellement des recrutements effectués afin de renforcer le service propreté, l'équipe des travaux en régie, le pôle social et l'animation du parc Léo Lagrange.

Charges de gestion courante

Ce **chapitre recule** à nouveau en raison d'une subvention (- 200 K€) moins importante versée au budget Cuénot (moins de travaux). Les subventions aux associations ont été maintenues au même niveau (410 K€), de même pour le CCAS (57 K€) et la CDE (25 K€).

Intérêts de la dette

Les charges financières **diminuent à nouveau de 10 %** par rapport au dernier compte administratif.

Cette baisse s'explique par le non-recours à l'emprunt durant les 4 exercices précédents.

Autres

Les autres dépenses réelles de fonctionnement comprennent principalement les dépenses exceptionnelles. Celles-ci progressent de 25 % environ suite au soutien supplémentaire apporté à la MJC Massinon (+ 22 K€).

Les recettes réelles de fonctionnement

L'arrêté des comptes de l'exercice 2019 fait ressortir un taux de réalisation de 103 % des crédits réels votés.

Section de fonctionnement

Recettes	Prévu 2019	Réalisé 2019	Taux d'exécution	Variation CA 18/19
Atténuation de charges	7 000 €	28 826 €	412 %	+ 40,1 %
Produits des services	349 108 €	403 333 €	116 %	+ 6,4 %
Impôts et taxes	5,75 M€	5,77 M€	100 %	+ 2 %
Dotations	5,09 M€	5,26 M€	103 %	+ 14,1 %
Revenus des immeubles	83 485 €	77 596 €	93 %	- 18,9 %
Produits exceptionnels	187 300 €	287 093 €	153 %	- 50,2 %
Total	**11,47 M€**	**11,83 M€**	**103 %**	**+ 4,3 %**

Atténuation de charges

En progression, ces recettes enregistrent les indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale lorsque des agents contractuels sont en arrêt de travail ainsi que la compensation par la CDC du versement du supplément familial de traitement.

Produit des services

Les redevances versées par les usagers en contrepartie de différents services rendus **augmentent** suite à une hausse des fréquentations. La hausse provient également du remboursement par le CCAS de la mise à disposition du personnel dans le cadre la mise en place de l'épicerie solidaire CLB (également facturée à Laxou).

Impôts et taxes

Les recettes fiscales **progressent de 2 %** grâce aux bases (valeurs locatives cadastrales des biens) qui évoluent en fonction de l'inflation, des nouvelles constructions et l'amélioration des constructions existantes (+ 86 K€). L'optimisation de la TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) tire également vers le haut (+ 65 K€) ce chapitre.

Dotations

Les dotations perçues **augmentent fortement** grâce au dynamisme de la DGF (+ 85 K€) et de la DPV (+ 641 K€). Pour rappel, la DPV est une subvention d'investissement (enregistrée en recette de fonctionnement). Son augmentation dépend donc du volume des travaux réalisés éligibles à cette subvention.

Immeubles

Les revenus des immeubles diminuent de près de 20 % suite à la vacance de 2 logements communaux: un logement occupé par un agent et un autre qui était loué par le Trésor Public.

Produits exceptionnels

Ces recettes concernent les remboursements de salaires versés par l'assurance statutaire et d'autres recettes exceptionnelles. Le chapitre diminue en raison d'une indemnité exceptionnelle de 300 K € perçue ponctuellement en 2018 (Pavillon Collin).

L'exécution de la section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement

*L'arrêté des comptes de l'exercice 2019 fait ressortir un taux d'utilisation de 93 % des crédits réels votés. Les **dépenses d'équipement** comprennent les travaux, études et acquisitions de biens durables. Les **dépenses financières** comprennent quant à elles le remboursement du capital de la dette bancaire et non bancaire (acquisition des Grandes Brasseries) et le remboursement de subventions trop perçues.*

Section d'investissement

Dépenses	Prévu 2019	Réalisé et engagé 2019	Taux d'exécution	Variation CA 18/19
Dépenses d'équipement	4,46 M€	4,14 M€	93 %	+ 159,3 %
Dépenses financières	1,17 M€	1,12 M€	95 %	+ 27,8 %
Total	**5,63 M€**	**5,25 M€**	**93 %**	**+ 112,7 %**

Gymnase Marie-Marvingt

La réfection de la toiture, la mise en accessibilité, le changement de parquet et les travaux dans les vestiaires ont représenté environ **1 065 000 €** de dépenses réalisées au cours de l'exercice 2019.

Parc Léo Lagrange

L'aménagement du parc Léo Lagrange s'est poursuivi en 2019 et a permis son ouverture en juillet. Environ **860 000 €** ont été dépensés dans le cadre de cette opération (APCP n°301), auxquels il convient d'ajouter **30 000 €** de maîtrise d'œuvre (opération n°300).

Crèche

Les travaux réalisés pour la construction de la future crèche se sont élevés à **216 000 €**. Ce chantier est comptabilisé sur l'APCP n°302 et s'achèvera en principe en 2020.

Écoles

Les travaux réalisés dans les écoles de la ville ont représenté environ **260 000 €**. Parmi ceux-ci, la rénovation de la toiture de l'école Moselly 205 000 € a constitué la principale intervention.

Dépenses financières

Celles-ci ont porté principalement sur le règlement annuel du capital de la dette bancaire (**814 000 €**), l'acquisition en cours de l'ancienne Chaufferie (**288 000 €**) et le remboursement d'un trop perçu ancien de subvention auprès de l'ANRU (**15 000 €**).

Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement perçues en 2019 se composent essentiellement de l'excédent de fonctionnement 2018 partiellement affecté en section d'investissement, du FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée), des subventions et d'un emprunt (le premier depuis l'exercice 2014).

Section d'investissement

Recettes	Prévu 2019	Réalisé 2019	Taux d'exécution	Variation CA 18/19
Excédent fonct.	1,31 M€	1,31 M€	100 %	- 12,1 %
Subventions	819 346 €	626 556 €	77 %	10 788 € en 2018
Emprunt	990 479 €	990 000 €	100 %	0 € en 2018
FCTVA	140 000 €	109 512 €	78 %	- 20,8 %
Total	**3,26 M€**	**3,04 M€**	**93 %**	**+ 84,8 %**

Excédent de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement capitalisé se maintient à haut niveau (1,31 M€) et baisse conformément à l'évolution du besoin de financement. financement constaté.

FCTVA

Le FCTVA nous permet de récupérer une partie de la TVA acquittée sur nos dépenses d'investissement de l'année N-2. En 2019, **110 000 €** ont été encaissés sur la base des investissements réalisés en 2017.

Subventions

Les subventions perçues sur l'exercice 2019 en investissement ont été importantes. Environ **630 000 €** ont été comptabilisés en recettes d'investissement (contre 11 000 € en 2018). D'autres subventions d'investissement ont été perçues mais sont enregistrées en fonctionnement (cf DPV aux pages 6 et 12)

Autres subventions

A noter que d'autres subventions d'investissement ont été perçues et sont enregistrées en fonctionnement conformément à la nomenclature comptable applicable (cf DPV aux pages 6 et 12).

Informations et analyses complémentaires

La gestion des écoles

*La gestion des écoles est une **compétence majeure** confiée aux communes par la loi. A Maxéville, nous avons pu constater en page 7 que l'exercice de cette compétence mobilisait environ 1,6 M€ au sein du budget de fonctionnement de la ville. Quels sont les principaux postes de dépense ? Quelle place occupent les dépenses d'énergie ? Quels investissements ont été réalisés ?*

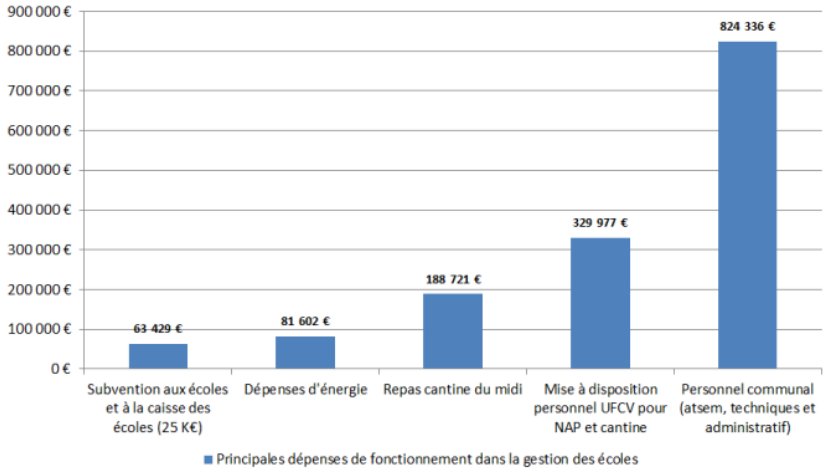

La rémunération des agents communaux (824 K€) a constitué la moitié environ des dépenses relatives à la gestion courante des écoles.

Cette dépense est complétée par la mise à disposition du personnel de l'UFCV (330 K€), l'achat de repas pour les cantines scolaires (189 K€), les dépenses d'énergie (82 K€) et les subventions versées aux écoles et à la caisse des écoles (63 K€).

En 2019, les consommations d'électricité et de gaz ont représenté environ 5 % des dépenses réelles de fonctionnement relatives à la gestion des écoles.

Le graphique ci-contre indique la répartition des dépenses d'électricité et de gaz par école (données ALEC) ainsi que les émissions de gaz à effet de serre par m².

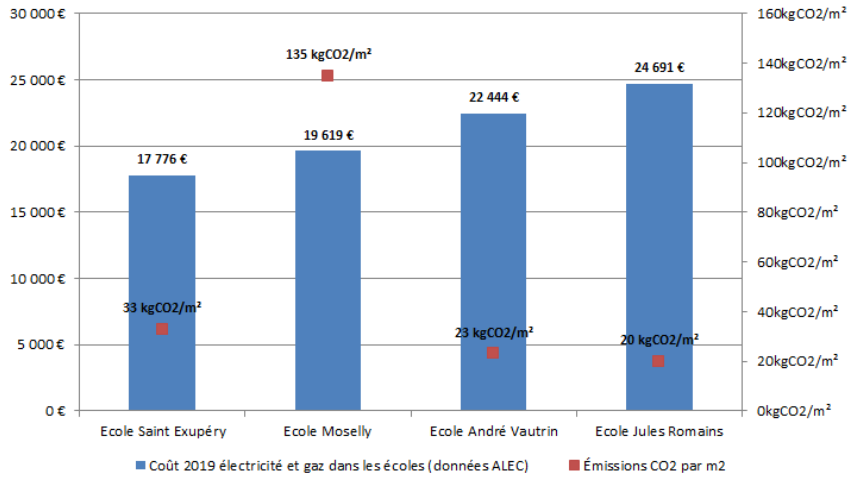

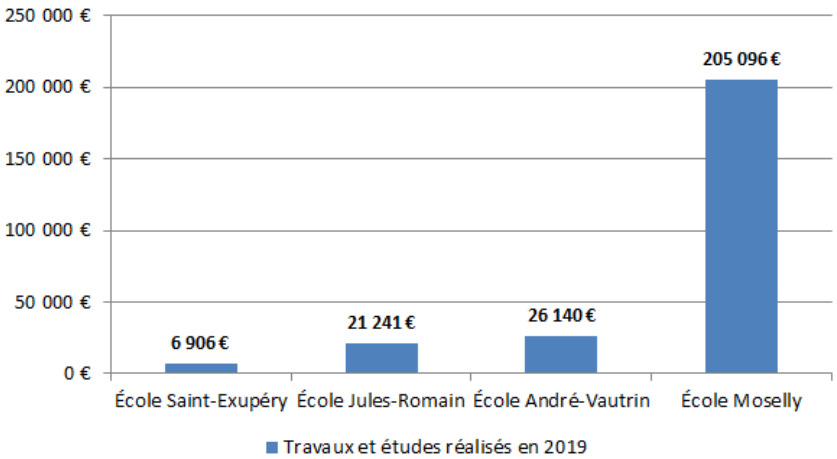

Les travaux les plus importants ont été réalisés à l'école Moselly (205 K€) avec la réfection de l'étanchéité du bâtiment qui améliorera sa performance énergétique.

En équipant également les radiateurs de têtes thermostatiques, le système de chauffage a été mieux pensé afin de réduire le coût et les émissions de CO2 de cette école.

La rénovation des menuiseries étant prévue sur l'exercice 2020.

La gestion des activités sportives et des complexes

*La promotion et la gestion des activités sportives impliquent la mobilisation de **moyens importants**. Des sommes conséquentes sont en effet levées pour entretenir, sécuriser, améliorer et mettre à disposition les **complexes et stades** aux **associations sportives**. En 2019, environ 700 000 € ont été dépensés en fonctionnement auxquels il convient d'ajouter 1,1 M€ d'investissements réalisés, essentiellement au gymnase Marie-Marvingt.*

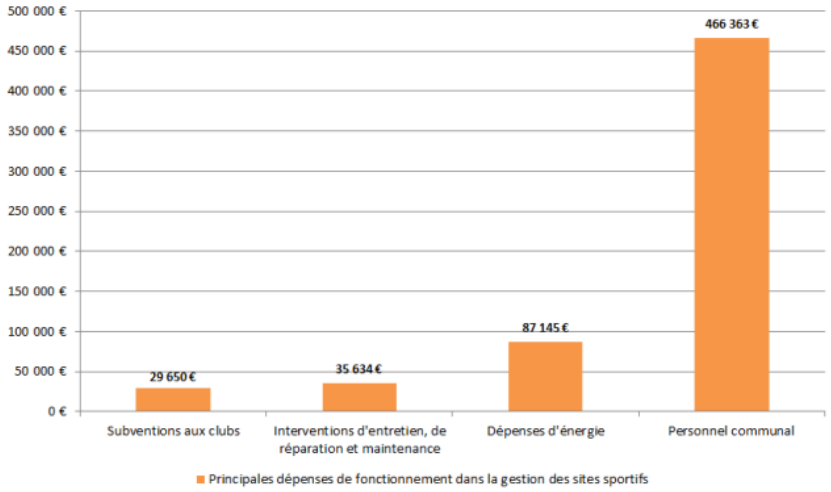

La rémunération des gardiens, agents techniques et administratifs (466 K€) a constitué le principal poste des dépenses relatives à la gestion courante des sites sportifs.

Les dépenses d'énergie (87 K€), les interventions d'entretien (36 K€) et les subventions versées aux associations sportives (30 K€) ont également représenté une part importante des dépenses.

En 2019, les consommations d'électricité et de gaz ont représenté environ 12 % des dépenses de fonctionnement relatives à la gestion des sites sportifs.

Le graphique ci-contre indique la répartition des dépenses d'électricité et de gaz par complexe sportif ainsi que les émissions de gaz à effet de serre par m².

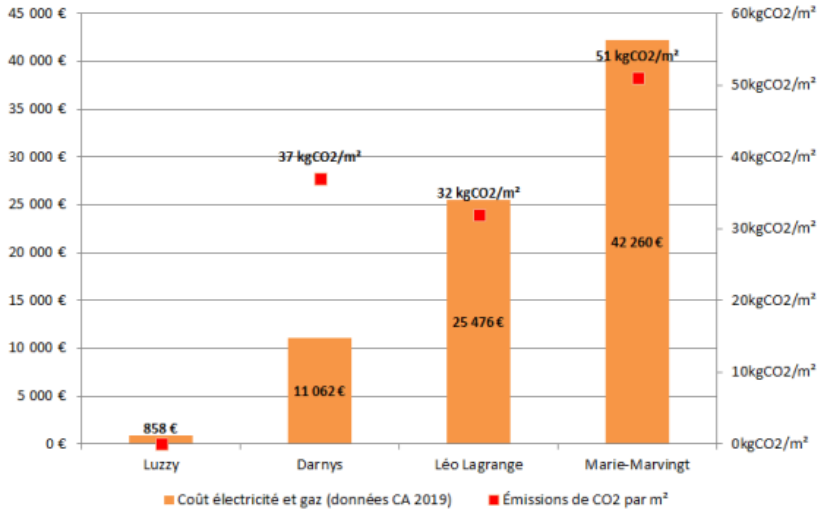

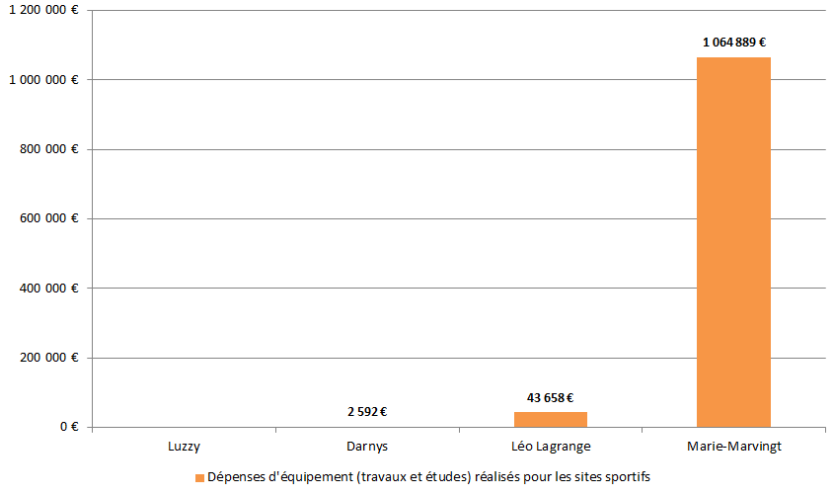

La réhabilitation du gymnase Marie-Marvingt (1,06 M€) constitue l'investissement majeur réalisé en 2019 en faveur des complexes sportifs.

Les travaux de mise en accessibilité, le changement de parquet et la rénovation des vestiaires modernisent le bâtiment tandis que la réfection de la toiture permettra de réduire la dépense d'énergie au même titre que les émissions de CO2.

Le poids des autres bâtiments et de l'ancienne usine ASAT

*Comme indiqué à la page 11, **les dépenses d'énergie** de la ville s'élèvent environ à 300 000 € / an et constituent le 2ème poste des charges à caractères générales (soit 10 %). Si l'on a déjà pu observer que la moitié de cette dépense résultait des consommations constatées dans les écoles, gymnases et stades, il est utile de s'intéresser sur la gestion **d'autres sites** dont le bâtiment Cuénot.*

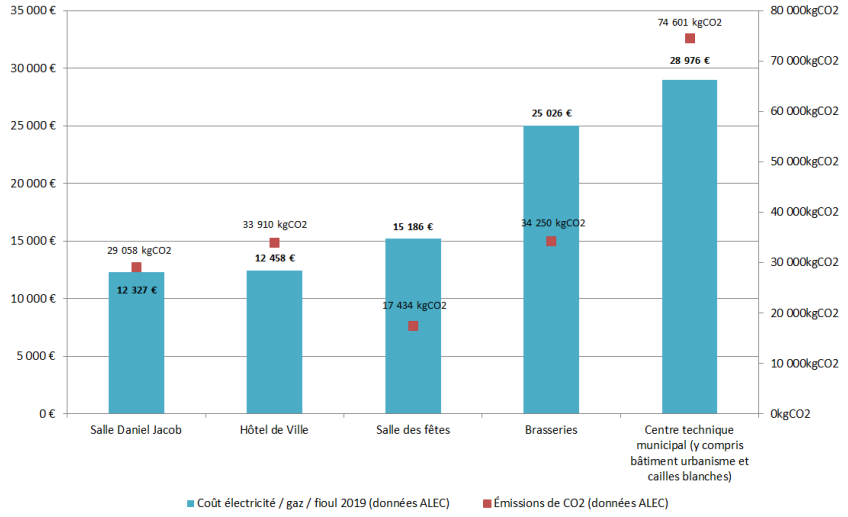

Hors groupes scolaires et sites sportifs, les dépenses d'énergie ont été les plus onéreuses au centre technique municipal (29 K€), aux Brasseries (25 K€) et à la salle des fêtes (15 K€).

Les charges générées par l'utilisation de la salle de restauration Daniel Jacob apparaissent aussi élevées qu'à l'hôtel de ville, tout comme les émissions de gaz à effet de serre pour une surface pourtant beaucoup plus réduite.

Concernant l'ancienne usine ASAT (bâtiment Cuénot), son exploitation a continué en 2019 à mobiliser le budget principal avec une participation financière de 255 K€ destinée à couvrir le déficit constaté et la prise en charge des frais de propriétaire.

Sans intervention de la ville, le budget annexe Cuénot n'est pas équilibré en raison d'une trop grande différence entre les recettes perçues auprès des locataires et le montant des charges composées principalement du remboursement de la dette (capital et intérêts).

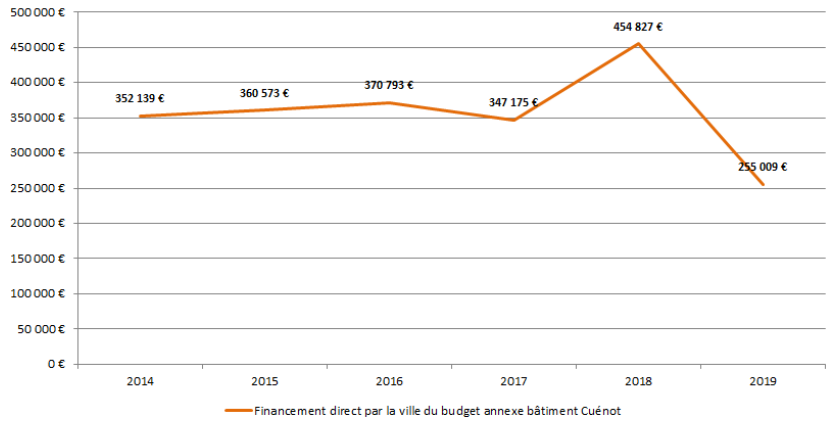

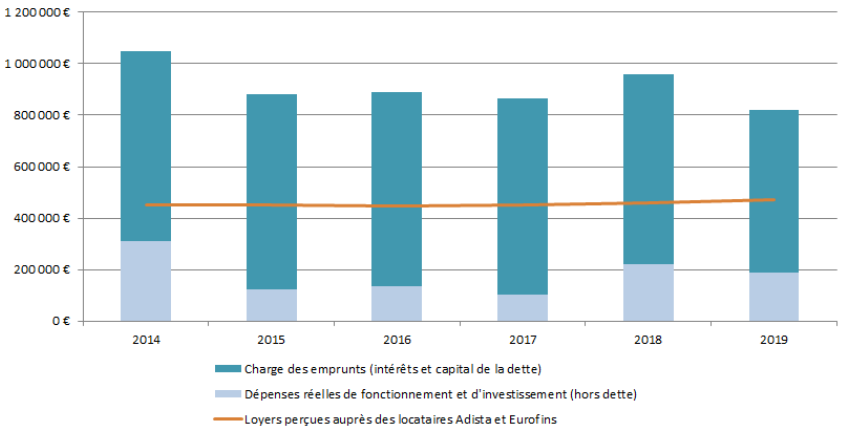

Comme le montre le graphique ci-contre l'essentiel des dépenses du budget annexe concerne le remboursement de la dette contractée il y a plusieurs années pour financer les travaux du bâtiment Cuénot.

Faute de ressources propres suffisantes pour couvrir ces dépenses, une participation financière de la ville s'avère nécessaire.

A noter que le budget annexe dédié à la gestion du bâtiment Cuénot a été clôturé à l'issue de l'exercice 2019 suite à la signature d'un compromis de vente.

La solidarité et l'accompagnement des familles et séniors

Les actions déployées en faveur de la solidarité et de la santé ont été enregistrées comptablement au sein de la fonction 5. Il est ainsi possible de mettre en avant les moyens mobilisés par la ville dans le domaine social. L'accompagnement des familles et des séniors font quant à elle l'objet d'un enregistrement au sein des fonctions 61 et 63 et 64. Au total, ***ces interventions ont représenté environ 900 000 € soit 10 % du budget de fonctionnement de la ville.***

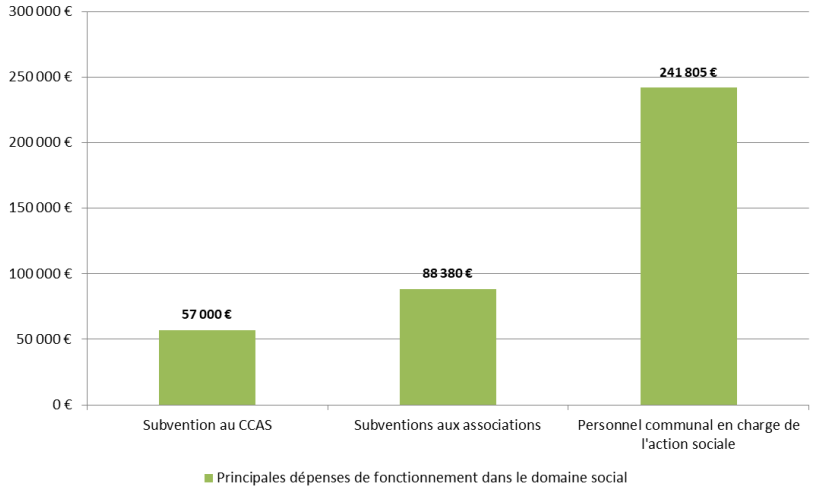

La rémunération des agents communaux en charge de l'action sociale s'est élevée à près de 250 K€.

Le versement de subventions (88 K€) aux associations a constitué le 2nd poste de dépense dans le domaine de la solidarité.

La participation de la ville au financement du CCAS (57 K€) permet d'accompagner les habitants les plus fragiles grâce à des aides financières par exemple ou la mise à disposition d'épiceries solidaires.

Selon la nomenclature comptable et fonctionnelle utilisée par la ville, 38 associations intervenant dans le domaine social et de la santé ont bénéficié d'une subvention communale.

Le graphique ci-contre répertorie les principaux bénéficiaires.

Le montant moyen versé s'élève à 2 326 € tandis que la valeur médiane se situe à hauteur de 600 €.

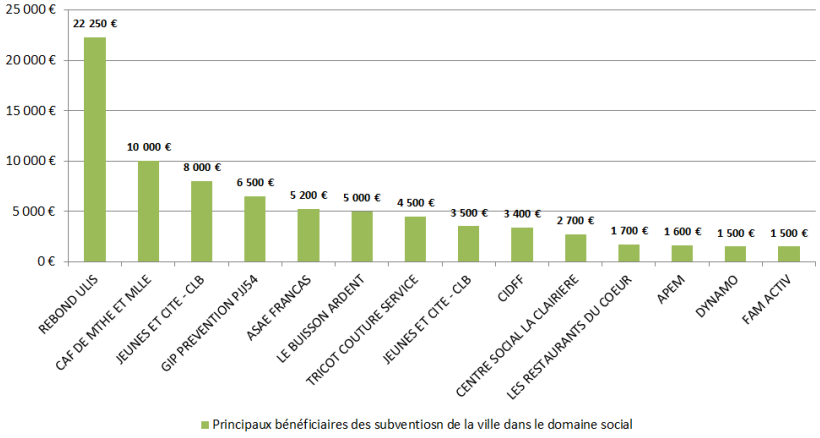

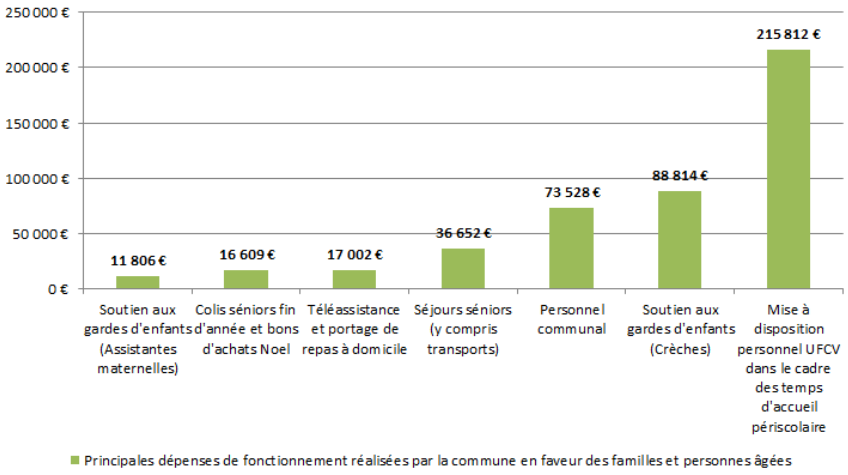

L'histogramme ci-contre présente les principales dépenses relatives à l'accompagnement des familles et des séniors.

Le principal poste de dépense (216 K€) concerne la mise à disposition d'animateurs par l'UFCV pour accompagner les enfants le matin et le soir après l'école et lors des mercredis récréatifs.

Le soutien aux gardes d'enfants occupe également une place importante (environ 100 K€) tout comme les actions en faveur des personnes âgées (70 K€).

Les charges de personnel

Les charges de personnel ont représenté 52 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. Elles ont augmenté depuis quelques années pour plusieurs raisons : l'embauche de nouveaux agents afin d'améliorer le niveau de services proposé aux habitants, le glissement vieillesse technicité (GVT) et les hausses de cotisations.
La maîtrise à venir de la masse salariale conditionnera la capacité à venir de la ville à maîtriser sa dette, renforcer ses investissements, proposer de nouveaux services ou ajuster sa fiscalité.

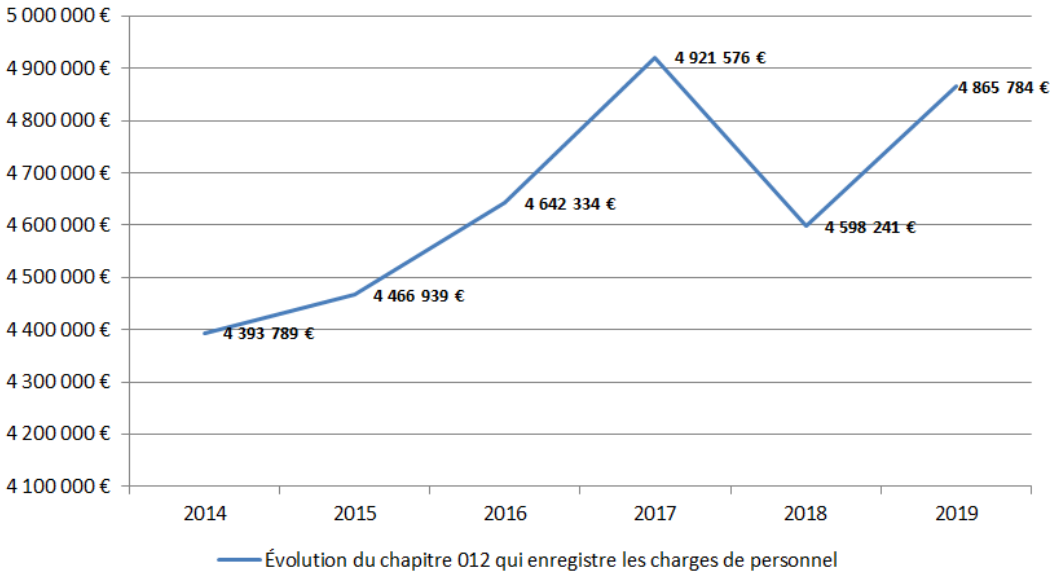

A l'appui du chapitre 012 figurant dans les comptes administratifs de la ville depuis 2014, le graphique ci-contre présente l'évolution des charges de personnel. On note une ***augmentation*** *des charges de personnel en 2019 qui a fait suite à une baisse constatée en 2018.*

Cette baisse s'avérait toutefois fictive puisqu'elle correspondait à un changement d'imputation imposé par la DGFIP à compter de 2018 (transfert de l'assurance statutaire du chapitre 012 vers le chapitre 011 – charges générales). Pour plus de ***transparence*** *et une meilleure visibilité, les charges de personnel présentées dans le graphique ci-dessous intègrent le paiement de l'assurance statutaire ainsi que les recettes perçues dans ce cadre de la gestion des ressources humaines.*

Les remplacements d'agents en arrêt maladie ne pèsent donc pas dans l'évolution de la courbe à droite puisque des recettes sont perçues à ce niveau grâce à l'assurance statutaire.

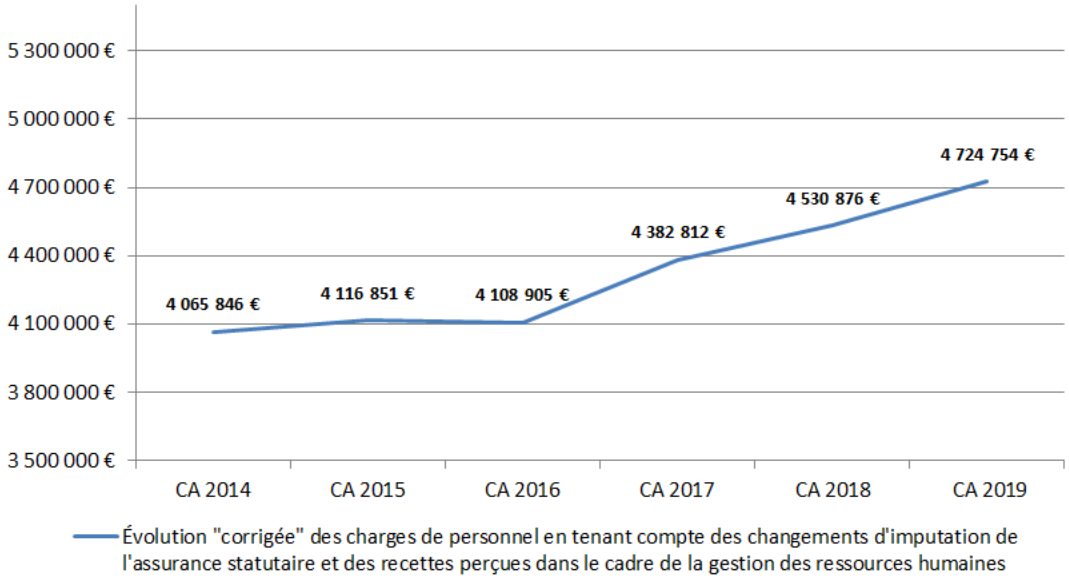

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ville de Maxéville